



**CONSOMMATION
ET VIE PRATIQUE**
Vivre mieux au quotidien

DOSSIER DE PRESSE

JUILLET 2023

OBSERVATOIRE DES PRIX DES FRUITS ET LÉGUMES 2023

CONTACT

Niki Vouzas - niki.vouzas@famillesrurales.org - 06 49 49 75 17



FICHE MÉTHODOLOGIQUE

114 relevés de prix ont été réalisés du 7 au 21 juin, par une équipe de **84 « veilleurs consommation »** sur 39 départements.

Les veilleurs ont visité **4 surfaces de ventes** : hypermarchés, supermarchés, Etablissements à Dominante Marque Propre (EDMP type hard discount) et magasins spécialisés bio.

Ils ont relevé les prix de **9 fruits et 10 légumes**, issus de l'agriculture conventionnelle et de l'agriculture biologique.

Le panier de produits 2023 :

Fruits	Légumes
Abricot	Aubergine violette
Banane	Carottes
Cerise (rouge)	Concombre
Citron jaune	Courgette longue
Fraise ronde (pas de gariguette)	Haricots verts
Melon Type Charentais	Laitue (verte)
Pastèque verte	Oignon (jaune)
Pêche	Poivron (vert)
Pomme Golden ou Gala	Pomme de terre (type vapeur)
	Tomate grappe

Le prix moyen de chaque produit est calculé de façon pondérée en prenant en compte la surface de chaque point de vente.

OBSERVATOIRE DES PRIX DES FRUITS ET LÉGUMES 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

+16% en un an, les fruits et légumes : un marché rémunérateur qui ne profite pourtant ni à nos producteurs, ni aux consommateurs...

Familles Rurales, l'une des principales associations de défense des consommateurs et 1^{er} Mouvement familial public, pour la 17^{ème} année consécutive, son Observatoire des prix des fruits et légumes. Il porte sur un panier de 9 fruits et 10 légumes frais, conventionnels et bio.

Ses objectifs :

- Donner aux consommateurs les clés de lecture pour opérer des choix éclairés particulièrement en cette période où 1 personne sur 2 déclare « renoncer » à certains aliments faute de budget suffisant¹
- Etudier la répartition des marges du rayon des fruits et des légumes en particulier

Les principaux résultats :

I/ +16% d'augmentation pour notre panier conventionnel de fruits et de légumes en 1 an soit 3,5 fois plus que l'inflation générale. En une décennie (2013 – 2023), ces taux sont portés à +43% d'augmentation pour les fruits et +73% pour les légumes selon l'INSEE

Entre juin 2022 et juin 2023, le prix de notre panier de fruits a augmenté de +14 % en conventionnel et de +8 % en bio

Durant la même période, le prix de notre panier de légumes a augmenté de +17% en conventionnel et de +15% en bio

En une décennie, les prix ont explosé avec +43% d'augmentation pour les fruits et +73% pour les légumes selon l'INSEE

II/ « Manger au moins 5 fruits et légumes par jour et par personne » représente entre 5% et 18% d'un SMIC net mensuel pour une famille de 4 personnes soit entre 65€ et 241€ par mois

En juin 2023, pour respecter le PNNS sur la base de notre panier composé de 19 fruits et légumes, une famille de 2 adultes et 2 enfants a dû dépenser entre 134€ et 241€ (soit entre 10% et 18% d'un SMIC net mensuel)

En ne retenant que les 5 fruits et légumes les moins chers de notre panier d'été, la même famille a dû dépenser entre 65€ (en conventionnel) et 100€ (en bio) par mois (soit entre 5% et 7,5% d'un SMIC net mensuel) pour respecter le PNNS

¹ <https://www.famillesrurales.org/plan-france-ruralites-etude-ifop-territoires-ruraux-2023>

III/ Un système de marges maintenu par la loi Descrozaille qui pénalise autant les consommateurs que les producteurs

Les fruits et légumes bruts, en valeur, représentaient 11,2 milliards d'euros à l'entrée du circuit de distribution en 2020, les consommateurs les ont payés 2 fois plus cher à la sortie soit 22 milliards d'euros²

En 2021, c'est notamment grâce aux bénéfices du rayon fruits et légumes : + 247 millions d'euros après impôts, que la grande distribution a couvert les pertes de son rayon boulangerie / pâtisserie : - 65 millions d'euros, où est la logique ?³

Fort de ces constats, Familles Rurales appelle l'ensemble des décideurs et le législateur à l'action. Le temps est venu de mettre en œuvre un programme politique ambitieux résolument tourné vers une transition alimentaire répartissant mieux la valeur et assurant à chacun le droit à une alimentation saine autour de 3 axes principaux :

- **Une meilleure régulation des marges**, en imposant notamment une plus grande transparence à la grande distribution sur celles qu'elle réalise sur chacun de ses rayons. L'OFPM (observatoire de la Formation des Prix et des Marges) ne permet une visibilité que sur quelques produits français lesquels laissent craindre un rattrapage sur les rayons les plus sains, de ceux moins rentables
- **L'instauration d'une allocation alimentaire dédiée aux produits « PNNS compatibles »**, Familles Rurales réitère sa demande d'allouer une somme mensuelle d'un montant de 65€ aux ménages vivant avec le seuil de pauvreté ou en dessous laquelle permettrait de compenser ce qui leur manque aujourd'hui pour suivre les recommandations de santé publique (ces familles consacrent en moyenne 16,3% de leur revenu disponible brut en alimentation⁴
- **Des mesures éducatives visant à :**

Interdire les publicités à destination des enfants faisant la promotion de produits trop gras, trop sucrés, trop salés et dont il est établi qu'elles en déclenchent en grande partie l'achat conformément aux revendications portées de longue date par Familles Rurales

Ouvrir aux activités extra-scolaires, les financements européens qui existent pour promouvoir les produits dont les enfants ont besoin pour « bien grandir ». Des financements sont disponibles mais très peu utilisés par la France⁵ car réduits au seul cadre scolaire

Impliquer davantage les professionnels de santé pour accompagner les parents dans leur rôle éducatif y compris après la phase de diversification alimentaire. Si les pères et mères semblent sensibles à l'équilibre nutritionnel des tout-petits, dès l'âge de 3 ans, cette conscience semble s'atténuer dangereusement puisqu'un enfant sur 10 seulement consomme les portions de fruits et de légumes recommandées quotidiennement⁶.

² Calculs d'après le rapport annuel 2023 de l'OFPM, p266. Dernières données disponibles.

<https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/>

³ Idem note 2, p401-403

⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4764600>

⁵ Le programme européen « Fruits et légumes à l'école » et « Lait et produits laitiers à l'école »
<https://agriculture.gouv.fr/le-programme-europeen-fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole>

⁶ N° 315 • ISSN 0295-9976 • mars 2021 : Renversement de tendance : les Français végétalisent leur alimentation • <https://www.credoc.fr/download/pdf/4p/CMV315.pdf>

OBSERVATOIRE DES PRIX DES FRUITS ET LÉGUMES 2023 RÉSULTATS DÉTAILLÉS

I / +16% d'augmentation pour notre panier conventionnel de fruits et de légumes en 1 an, soit 3,5 fois plus que l'inflation générale. En une décennie (2013 – 2023), ces taux sont portés à +43% d'augmentation pour les fruits et +73% pour les légumes selon l'INSEE

Cette année, si comme en 2022, la hausse des prix en conventionnel est plus importante que pour la production bio (+16% c/ +11%), contrairement à l'été dernier l'inflation a été marquée de manière très substantielle quelle que soit la gamme.

En effet, si les légumes bio de notre panier avaient enregistré une baisse de -3% l'année dernière et les fruits bio une augmentation contenue à +4%, cette année il n'en est rien. La hausse du prix des légumes est quasi équivalente en pourcentage (+17% en conventionnel et +15% en bio) et s'agissant des fruits si l'écart est plus marqué, il n'en reste pas moins substantiel qu'il s'agisse du conventionnel comme du bio (+14% pour le conventionnel et +8% pour le bio).

Entre juin 2022 et juin 2023, le prix de notre panier de fruits a augmenté de +14 % en conventionnel et de +8 % en bio

Cet été l'offre de fruits et de légumes est restée abondante malgré des conditions météorologiques qui n'ont pas toujours été des plus favorables. Pour autant, les prix de certains produits les ont rendus peu accessibles aux budgets les plus contraints. Heureusement la variété de l'offre (plus de 80 références) permet de réaliser des choix « malins » et de substituer un fruit par un autre. Rappelons que si le PNNS (Plan National Nutrition Santé) recommande de consommer au moins 400 grammes de fruits et de légumes par jour et par personne et de diversifier autant que possible sa consommation, isoler les 5 produits les moins chers par saison permet de « contenir » ce budget essentiel pour notre santé.

Prix moyen d'un kilogramme de fruits en agriculture conventionnelle et bio

En €/kg (à la pièce pour le melon)	Agriculture conventionnelle			Agriculture biologique		
	Juin 2022	Juin 2023	Variation en % 23/22	Juin 2022	Juin 2023	Variation en % 23/22
Abricot	4,75	4,10	-14%	7,71	8,18	+6%
Banane	1,93	2,51	+30%	2,7	2,96	+10%
Cerise	7,02	9,51	+35%	13,61	14,05	+3%
Citron jaune	3,29	3,36	+2%	3,75	3,95	+5%
Fraise ronde	7,07	8,87	+25%	12,45	15,23	+22%
Melon Type Charentais	2,44	2,56	+5%	3,69	3,70	0%
Pastèque verte	1,69	1,51	-11%	1,98	1,97	-1%
Pêche	3,68	3,79	+3%	7,37	7,28	-1%
Pomme Golden ou Gala	2,31	2,90	+26%	3,55	4,11	+16%
Prix moyen fruits	3,80	4,35	+14%	6,31	6,83	+8%

Après une forte hausse l'année dernière en raison notamment d'une météo peu favorable, les prix de la pastèque sont les rares à enregistrer une baisse en 2023. S'établissant à 1,51€ le kilo, ce fruit est à recommander pour les budgets serrés d'autant qu'il est parfaitement adapté à la saison estivale. Autre « bonne nouvelle » avec l'abricot dont les prix ont baissé de -14% cet été. S'établissant à 4,10€ le kilo, les revenus les plus modestes ne devraient néanmoins pas forcément pouvoir en consommer autant que souhaité.

Côté hausses remarquables, soulignons celle de la cerise avec +35% et de la fraise à +25%. Ces fruits estivaux affichant des prix au kilo respectivement de 9,51€ et 8,87€ devraient constituer le « petit plaisir » ponctuel des ménages les moins favorisés. Plus embêtant la banane, qui fait partie des fruits les moins onéreux, enregistre une hausse notable de +30%. Avec un prix moyen de 2,51€ le kilo, elle reste néanmoins un des produits les plus accessibles en termes de prix.

De manière plus globale, si l'augmentation du prix de ces produits « PNNS » compatibles n'a jamais été aussi importante elle s'explique notamment par :

- Des coûts de production qui se maintiennent à des niveaux importants. Si le prix de l'énergie notamment se stabilise, il n'en reste pas moins conséquent et se répercute sur le prix payé par les consommateurs
- Des conditions météo défavorables : la sécheresse a impacté une partie de la production et logiquement augmenté le prix de certains produits
- La nécessité de lutter contre les ravageurs (insectes / ex) qui constitue parfois un véritable fléau pour les producteurs et induit une hausse inéluctable des coûts.

Entre juin 2022 et juin 2023, le prix des légumes a augmenté de +17% en conventionnel et de +15% en bio

Connaissant les mêmes contraintes que les fruits, les légumes subissent les mêmes écueils avec des hausses jamais atteintes depuis la création de notre observatoire.

Prix moyen d'un kilogramme de légumes en agriculture conventionnelle et bio

En €/kg (à la pièce pour le concombre et la laitue)	Agriculture conventionnelle			Agriculture biologique		
	Juin 2022	Juin 2023	Variation en % 23/22	Juin 2022	Juin 2023	Variation en % 23/22
Aubergine violette	2,64	2,88	+9%	4,39	5,26	+20%
Carottes	1,53	2,47	+61%	2,20	2,96	+35%
Concombre	1,23	1,18	-4%	1,63	1,64	+1%
Courgette (longue)	1,80	2,08	+16%	3,16	3,70	+17%
Haricots verts	5,25	5,89	+12%	8,99	10,37	+15%
Laitue (verte)	1,10	1,21	+10%	1,50	1,99	+33%
Oignons	2,26	3,38	+50%	3,21	3,59	+12%
Poivron (vert)	4,52	4,92	+9%	6,12	7,48	+22%
Pomme de terre	1,33	1,93	+45%	1,99	2,34	+18%
Tomate grappe	2,61	2,57	-2%	5,54	5,31	-4%
Prix moyen légumes	2,43	2,85	+17%	3,87	4,46	+15%

Comme en 2022, les légumes de notre panier ont été encore plus exposés à l'inflation que les fruits. Les carottes et les oignons, réputés comme peu chers jusqu'alors, mais aussi les pommes

de terre ont vu leur prix exploser avec respectivement +61%, +50% et +45% de hausse en 1 an.

A noter :

De nombreux vendeurs ont constaté une forte baisse de l'offre de produits bio dans les rayons des magasins.

Quelques repères de prix pour consommer malin mais varié en fonction de son budget :

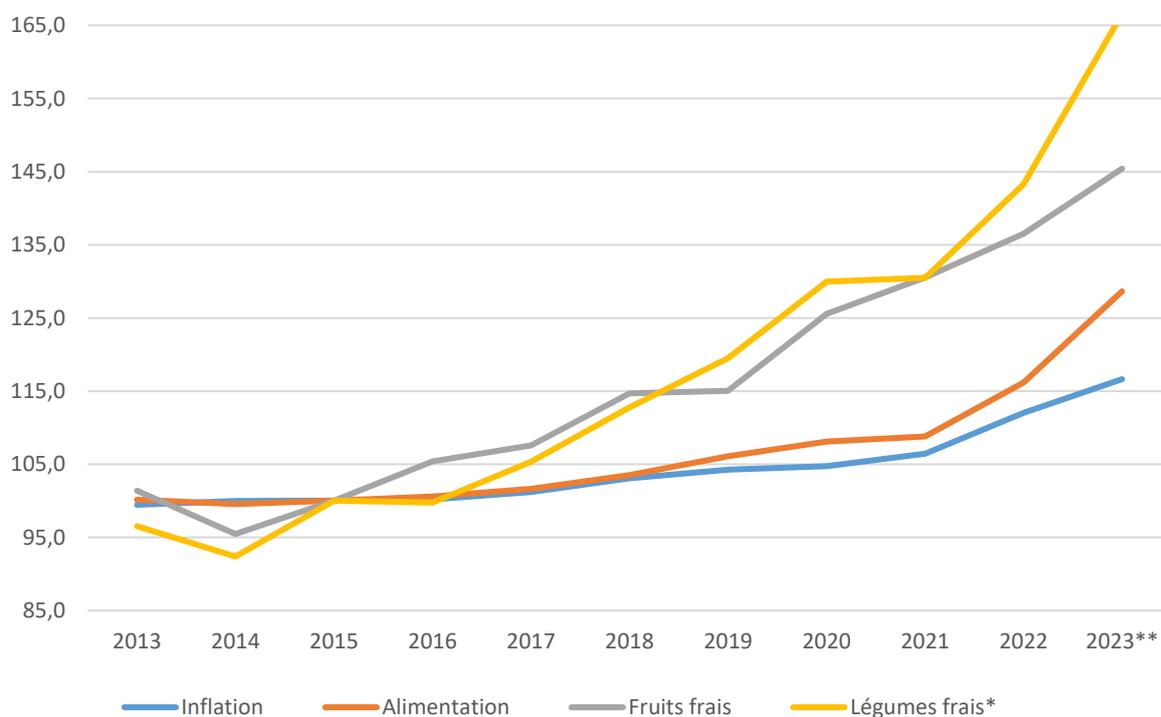
<p>BIO - de 3 €</p> <p>Concombre 1,64 € Pastèque verte 1,97 €</p> <p>Laitue (verte) 1,99 € Pomme de terre 2,34 €</p> <p>Carotte 2,96 € Banane 2,96 €</p>	<p>BIO Entre 3 et 7 €</p> <p>Oignon 3,59 € Courgette longue 3,70 €</p> <p>Melon 3,70 € Citron jaune 3,95 €</p> <p>Pomme golden ou gala 4,11 € Aubergine 5,26 €</p> <p>Tomate grappe 5,31 €</p>	<p>BIO de 7 à 16 €</p> <p>Pêche 7,28 € Poivron vert 7,48 €</p> <p>Abricot 8,18 € Haricots verts 10,37 €</p> <p>Cerise (rouge) 14,05 € Fraise ronde 15,23 €</p>
<p>Concombre 1,18 € Laitue (verte) 1,21 €</p> <p>Pastèque verte 1,51 € Pomme de terre 1,93 €</p> <p>Courgette longue 2,08 € Carotte 2,47 €</p> <p>- de 2,50 € CONVENTIONNEL</p>	<p>Banane 2,51 € Melon 2,56 €</p> <p>Tomate grappe 2,57 € Aubergine 2,88 €</p> <p>Pomme golden ou gala 2,90 € Citron jaune 3,36 €</p> <p>Oignon 3,38 € Pêche 3,79 €</p> <p>Entre 2,50 et 4 € CONVENTIONNEL</p>	<p>Abricot 4,10 € Poivron vert 4,92 €</p> <p>Haricots verts 5,89 € Fraise ronde 8,87 €</p> <p>Cerise (rouge) 9,51 €</p> <p>Entre 4 et 10 € CONVENTIONNEL</p>

En une décennie, les prix ont explosé avec +43% d'augmentation pour les fruits et +73% pour les légumes selon l'INSEE

Selon les données de l'Insee, entre 2013 et 2023, le prix des fruits frais a augmenté de +43% et celui des légumes frais de +73%. Comparativement, sur la même période les prix de l'alimentation et l'indice général des prix à la consommation ont augmenté respectivement de +28 % et de +17%. Ainsi les fruits ont augmenté 2,5 fois plus vite que le niveau général des prix et les légumes, près de 4,5 fois plus vite (respectivement 1,5 et près de 2,5 fois plus vite que les prix de l'ensemble des produits alimentaires).

Le graphique ci-dessous montrent les variations annuelles de l'indice des prix des différents ensembles étudiés. Ces dernières permettent de lisser les évolutions saisonnières caractéristiques des fruits et légumes.

Evolution de l'indice des prix à la consommation de plusieurs ensembles de 2013 à 2023 (moyennes annuelles – D'après Insee – IPC, Base 100 en 2015)



*Légumes frais hors pommes de terre et autres tubercules

** 2023 : moyenne des indices mensuels de janvier à juin.

La réalité économique apparaît ainsi en décalage avec les messages de santé publique. Depuis 2001, les consommateurs entendent, lisent, voient qu'il « faut manger au moins 5 fruits et légumes par jour et par personne ». Ce slogan pensé pour être intégré par les familles est le fruit d'une recommandation établie par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) de consommer au moins 400 grammes de ces produits pour rester en forme (à adjoindre à une activité physique régulière). Seulement, selon une étude menée par le Credoc en 2019, il s'avère que seuls 32% des adultes et 10% des enfants respectent cette mesure de santé publique. Force est, en effet, de constater que pour atteindre ce quota minimum « santé », il est nécessaire de commencer par conscientiser l'importance de ces produits sur notre santé mais aussi d'en avoir les moyens financiers. Or les arbitrages des budgets les plus contraints se font prioritairement sur l'alimentation. Ainsi, l'augmentation du prix des fruits et légumes ces 10 dernières années qui est allée 3 fois plus vite que le niveau général des prix sur la même période ne peut qu'expliquer les chiffres alarmants publiés par le Credoc en 2019.⁷

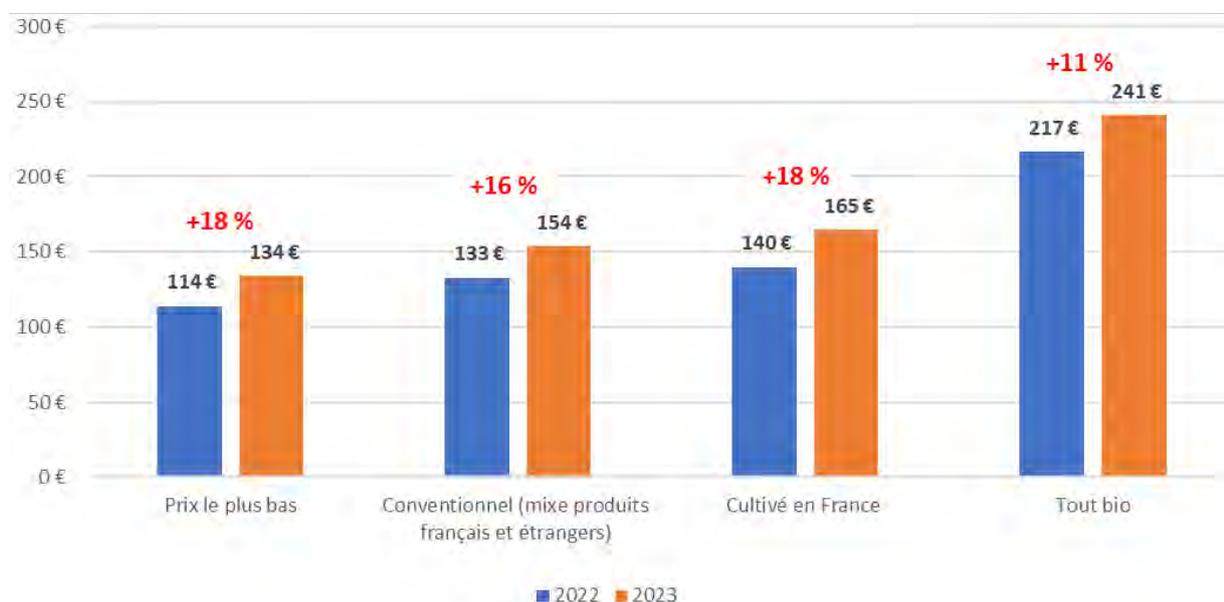
⁷ N° 315 • ISSN 0295-9976 • mars 2021 : Renversement de tendance : les Français végétalisent leur alimentation • <https://www.credoc.fr/download/pdf/4p/CMV315.pdf>

II/ « Manger au moins 5 fruits et légumes par jour et par personne » représente entre 5% et 18% d'un SMIC net mensuel pour une famille de 4 personnes soit entre 65€ et 241€ par mois

En juin 2023, pour respecter le PNNS sur la base de notre panier composé de 19 fruits et légumes, une famille de 2 adultes et 2 enfants a dû dépenser entre 134€ et 241€ (soit entre 10% et 18% d'un SMIC net mensuel)

Notre panier mensuel constitué de 19 fruits et légumes a été calculé à partir d'une consommation journalière de 200g de fruits et 200g de légumes par jour pour deux adultes et un ado de 14 ans et de 100g de fruits et 100g de légumes pour un enfant de 3 ans.

Budget mensuel nécessaire pour respecter le PNNS pour une famille de 4 personnes (2 adultes – 2 enfants) qui consomme les 19 fruits et légumes contenus dans notre panier



Le panier des familles à la recherche du prix le plus bas atteint désormais 134 € et a augmenté de 18% en 1 an, soit 20 €. Il représente 10% d'un Smic net⁸ (1 point de plus qu'en 2022 et 2 points de plus qu'en 2021). Il est calculé à partir de prix relevés en magasin « à dominante marque propre » (type hard-discount).

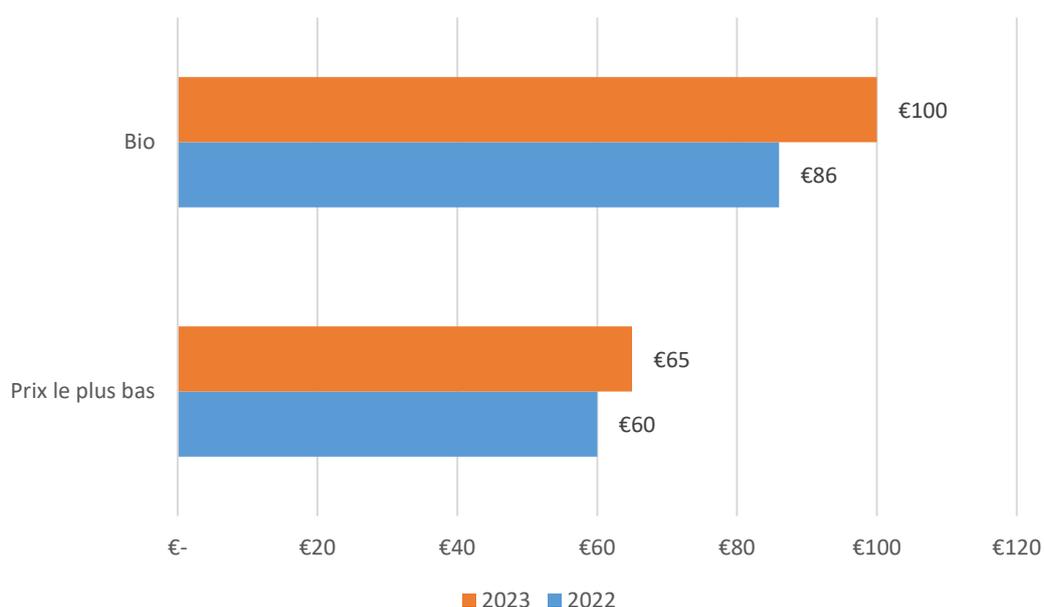
Tout en restant le plus cher, et de loin, c'est le panier bio qui a le moins augmenté (+11 %). Pour le consommer, il faut dépenser 18% d'un Smic.

⁸ SMIC net calculé comme une moyenne pondérée des smic nets appliqués du 1^{er} juin 2022 au 30 juin 2023 (données de l'Insee <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/000879878>) => Smic net 1340,69 €.

En ne retenant que les 5 fruits et légumes les moins chers de notre panier d'été, la même famille a dû dépenser entre 65€ (pour les fruits et légumes conventionnel) et 100€ (profil bio) par mois (soit entre 5 et 7,5% d'un SMIC net mensuel) pour respecter le PNNS

Respecter le PNNS malgré un budget limité, cela reste possible en ne retenant que les 5 produits les moins chers de notre panier. En n'achetant que des bananes, de la pastèque, des concombres, de la laitue et des courgettes en conventionnel, la dépense se réduit fortement et passe de 134€ à 65€ pour le profil « à l'affût du prix le plus bas ». Pour le profil « adepte du tout bio », la dépense passe de 241€ à 100€ en achetant que des bananes, de la pastèque, des concombres, de la laitue et des carottes (s'agissant du bio, la carotte remplace la courgette dans les 5 fruits et légumes les moins chers). Les privations n'en demeureront pas moins conséquentes au regard de la richesse des productions disponibles à cette période.

Budget nécessaire pour respecter le PNNS pour une famille de 4 personnes (2 adultes – 2 enfants) qui ne consomme que les 5 fruits et légumes les moins chers du panier (profils bio et prix le plus bas)



III/ Un système de marges maintenu par la loi Descrozaille qui pénalise autant les consommateurs que les producteurs

La loi Descrozaille promulguée le 30.03.2023 vise à « renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs ». Qualifiée d'"Egalim 3", elle s'inscrit dans la continuité de la loi Egalim 1 du 30 octobre 2018 pour « l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible » et de la loi Egalim 2 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs.

Si, certes, son objet principal n'était pas de se soucier « directement » du sort des consommateurs durant cette période inflationniste délirante, elle était néanmoins censée s'inscrire dans une logique de meilleure répartition de la valeur en corrigeant certaines « incohérences » du marché.

Force est de constater, que non seulement elle n'a pas jugé opportun de s'étendre sur ce sujet ô combien sensible, mais elle a de surcroît prorogé la durée d'application du SRP (Seuil de Revente à Perte) +10% jusqu'au 15 avril 2025 (lequel oblige les distributeurs à vendre les produits alimentaires au minimum au prix où ils les ont achetés, majoré de 10%). Puisque les fruits et les légumes ont été exclus de cette prorogation, en théorie, à compter du 15 avril dernier, le SRP +10% ne s'appliquant plus à ces produits, leurs prix auraient logiquement dû

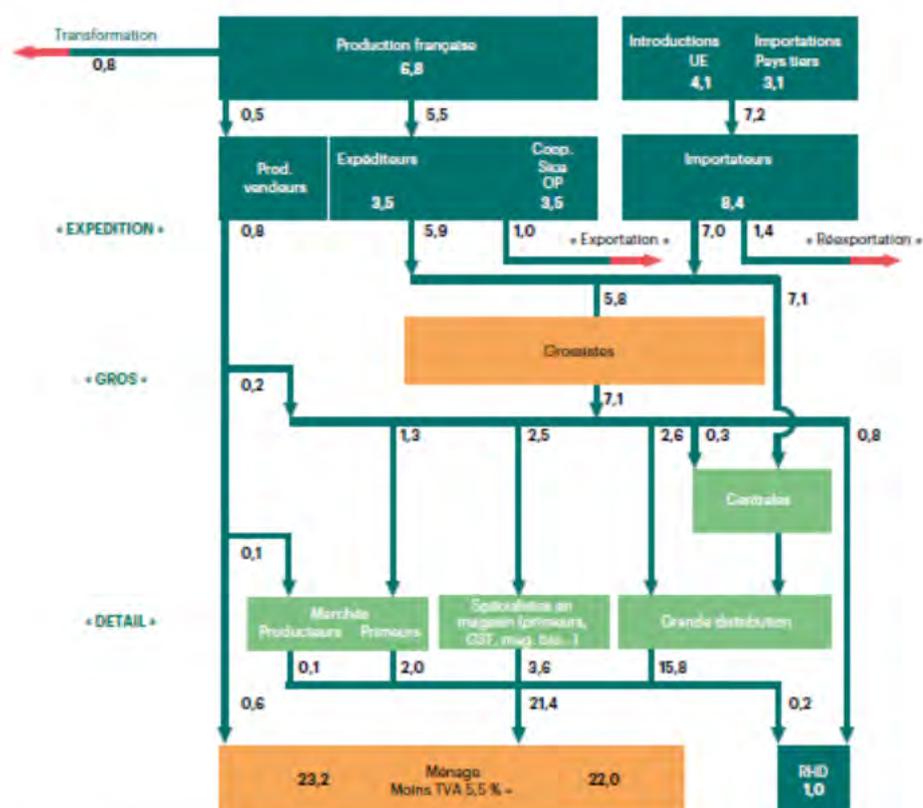
baisser. Il n'en a rien été, nos résultats ne font que le corroborer. Répercuter les hausses ne prend que quelques jours, il semblerait que les baisses, quant à elles, fassent partie d'un autre espace-temps...

Dans ce contexte, combien de temps devons-nous collectivement accepter que les « prix » soient fixés en asphyxiant les uns (les producteurs) et en demandant aux autres (les consommateurs) des efforts que leur pouvoir d'achat ne permet plus ?

Les fruits et légumes bruts, en valeur, représentaient 11,2 milliards d'euros à l'entrée du circuit de distribution en 2020, les consommateurs les ont payés 2 fois plus cher à la sortie soit 22 milliards d'euros

La question des marges n'a jamais été autant au cœur des discussions qu'en cette année record en matière d'inflation alimentaire. Sur la base des éléments publiés par l'OFPM – Observatoire Français des Prix et de Marges, nous savions que le rayon des fruits et légumes était « rentable » puisque dans le top 3 de ceux qui rapportent le plus à la distribution⁹. Ce qui mérite par ailleurs d'être éclairé, c'est la « valeur » de ce marché en fonction des différents maillons de cette chaîne, pour la plupart essentiels mais non moins bien plus rémunérateurs pour la grande distribution que pour nos producteurs :

Diagramme de la distribution des fruits et légumes frais (hors pomme de terre) en France en milliards d'€ hors TVA - Année 2020



Abréviations

Expéditeurs : producteurs expéditeurs et expéditeurs
 Prod. vendeurs : producteurs vendeurs en circuits courts
 GSF : grande surface frais
 RHD : restauration hors domicile

Chiffre d'affaires au stade détail (en milliards d'euros)

Grande distribution	Hypers	6,8	Spécialistes	Marchés	2,1
	Supers	4,2		Primours	1,8
	Edmp	2,4		GSF	1,1
	Proximité	1,6		Mag bio	0,4
	Online	0,8		Autres spécialisés	0,3
Total	15,8		Total	5,7	

Sources : diagramme élaboré par le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (Anne-Laure LEVET). Infos CTIFL Décembre 2021 N°377. D'après Douane, Insee, SSP, Kantar Worldpanel, CTIFL

⁹ <https://www.famillesrurales.org/trimestre-antiinflation-consommateurs-perdants>

Le diagramme ci-dessus, publié dans le rapport de l'Observatoire des prix et des marges de 2023 (OFPM)¹⁰, identifie les 3 grands types d'intermédiaires intervenant dans le circuit d'approvisionnement des ménages en fruits et légumes :

- Les entreprises d'expédition,
- Les marchands en gros
- Les marchands de détail

En valeur, les 11,2 milliards qui entrent sur le marché français sans faire l'objet de transformation (fruits et légumes « bruts) ou d'exportation, sont vendus en « bout de chaîne » aux consommateurs le double soit 22 milliards.

Bien sûr, il n'est pas question de remettre en cause la rémunération de chaque échelon mais bien les niveaux très disparates selon les acteurs.

Rappelons que des producteurs de pommes et de poires criaient leur désespoir cet hiver et plaidaient pour obtenir 1,20€ par kilo vendu à la grande distribution¹¹ (au mieux elle les leur achetait 1€) et que ces mêmes fruits se sont retrouvés sur les étals des magasins au prix moyen affiché de 2,50€. Même en tenant compte de la rémunération due aux différents intermédiaires, des charges de transport, de personnel et de magasin, des pertes (pour les produits fragiles ou à consommer rapidement) comment comprendre un tel ratio, de telles marges, au détriment tant des producteurs que des consommateurs ?

En 2021, c'est notamment grâce aux bénéfices du rayon fruits et légumes : + 247 millions d'euros après impôts que la grande distribution a couvert les pertes de son rayon boulangerie / pâtisserie : - 65 millions d'euros, où est la logique ?

Certes la grande distribution à une approche multi-produits et recherche une rentabilité globale et non par rayon. Cependant, pour Familles Rurales, être un acteur responsable et soucieux de la santé et du pouvoir d'achat de ses concitoyens, c'est précisément pousser les marges des produits les plus transformés puisque moins bons pour notre santé à la faveur des fruits et légumes dont chacun a besoin quotidiennement et en quantité.

Or, c'est tout l'inverse. En effet, le rayon fruits et légumes affiche une marge nette après impôts de 2,9 % du chiffre d'affaires soit un gain évalué à 247 millions d'euros pour l'année 2021. Le rayon Boulangerie pâtisserie, quant à lui est déficitaire avec une marge nette de -2,7%, cette même année, soit une perte évaluée à -65 millions d'euros sur ce rayon¹².

¹⁰ rapport de l'OFPM 2023 : <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/>, publié le 22 juin 2023

¹¹ <https://www.lafranceagricole.fr/economie/article/836477/les-producteurs-de-pommes-veulent-0-20-kg-en-plus>

¹² Chiffres recalculés à partir des données sur la marge nette avant IS du rapport annuel de l'OFPM.

Comptes moyens des rayons alimentaires en GMS en 2021 pour 100 € de chiffre d'affaires

	Boucherie	Charcuterie	Volailles	Produits laitiers	Fruits et légumes	Marée	Boulangerie Pâtisserie	Ensemble des rayons étudiés
Chiffre d'affaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Coût d'achat des ventes	72,8	66,1	71,1	76,6	68,9	72,8	44,4	70,2
Marge brute (marge commerciale)	27,2	33,9	28,9	23,4	31,1	27,2	55,6	29,8
CHARGES DIRECTES DU RAYON	Frais de personnel dédié du rayon	12,4	7,0	3,5	4,2	7,2	31,8	8,8
	Marge semi-nette	14,8	26,9	25,4	19,1	23,8	23,7	21,0
	Approvisionnements et fournitures	0,4	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,2
	Eau, gaz, électricité	0,6	0,5	0,8	0,4	0,4	0,8	0,6
	Frais sur matériels et équipements	0,8	1,1	0,8	0,9	1,0	1,1	2,1
	Taxes, cotisations et redevances	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4
	Autres charges du rayon	0,4	0,5	0,4	0,6	1,0	0,8	0,6
	Sous-total : autres charges directes	2,7	2,6	2,4	2,4	3,1	3,4	4,9
CHARGES COMMUNES REPARTIES	Immobilier	1,7	1,5	1,2	1,6	1,9	2,6	1,7
	Frais de personnel hors rayon	5,9	5,4	4,6	5,2	5,6	6,3	10,3
	Frais financiers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Autres charges communes	6,6	7,5	8,2	8,9	8,6	6,7	9,9
	Sous-total : charges communes	14,3	14,6	14,2	15,8	16,3	14,7	22,9
Marge nette avant répartition de l'IS	-2,1	9,7	8,8	0,9	4,4	-3,6	-4,1	2,4
Répartition de l'impôt sur les sociétés	-0,7	3,2	2,9	0,3	1,5	-1,2	-1,4	0,8
Marge nette après répartition de l'IS	-1,4	6,4	5,9	0,6	2,9	-2,4	-2,7	1,6

Source : OFPM, enquête réalisée par FranceAgriMer avec le concours des enseignes

Comment, partant de ces données publiques, croire encore en un « juste prix » sur lequel travailleraient distributeurs et gouvernement ? Comment accepter l'inacceptable pour les producteurs français qui ne parviennent pour certains plus à couvrir leurs coûts alors que le fruit de leur labour (sans mauvais jeu de mots) fait la richesse de la grande distribution ? Comment tolérer perdre de l'argent sur des produits qui, consommés trop régulièrement, sont susceptibles de produire des effets délétères sur notre santé tout en creusant le déficit de notre assurance maladie au détriment de ceux qui nous permettent d'aller bien ?

A l'heure où une personne sur 4 déclare avoir déjà sauté un repas faute de moyens et presque une 1 sur 2 avoir dû renoncer à certaines denrées¹³. A l'heure où certains de nos producteurs ne parviennent plus à couvrir leurs charges, comment tolérer de telles marges au bénéfice de la grande distribution notamment et au détriment de la promotion d'une saine alimentation ?

Fort de ces constats, Familles Rurales appelle l'ensemble des décideurs et le législateur à l'action : **à quand le rétablissement d'un peu d'ordre et de raison dans ce système de marges qui fait la part belle à certains aliments transformés et ultra-transformés au détriment de ceux plus sains pour notre santé ?**

Entre promotions de produits trop gras trop sucrés trop salés en magasin et via différents médias et, choix arbitraire de marger davantage sur les aliments les plus sains à l'instar des fruits et des légumes au détriment d'autres dont les qualités nutritionnelles ne sont pas même comparables, comment permettre aux ménages de respecter le PNNS (Plan National Nutrition Santé) ? Si notre santé passe par notre assiette, le rapport d'information publié par le Sénat en

¹³ <https://www.famillesrurales.org/plan-france-ruralites-etude-ifop-territoires-ruraux-2023>

juin 2022¹⁴ établissait lui-même « *une certaine difficulté à lire l'état du consensus scientifique à travers le brouillard des conflits d'intérêts entretenus par l'industrie agroalimentaire* ».

Pour Familles Rurales, le temps est venu de mettre en œuvre un programme politique ambitieux résolument tourné vers une transition alimentaire répartissant mieux la valeur et assurant à chacun le droit à une alimentation saine autour de 3 axes principaux :

- Une meilleure régulation des marges, en imposant notamment une plus grande transparence à la grande distribution sur celles qu'elle réalise sur chacun de ses rayons. L'OFPM (observatoire de la Formation des Prix et des Marges) ne permet une visibilité que sur quelques produits français lesquels laissent craindre un rattrapage sur les rayons les plus sains, de ceux moins rentables
- L'instauration d'une allocation alimentaire dédiée aux produits « PNNS compatibles », Familles Rurales réitère sa demande d'allouer une somme mensuelle d'un montant de 65€ aux ménages vivant avec le seuil de pauvreté ou en dessous laquelle permettrait de compenser ce qui leur manque aujourd'hui pour suivre les recommandations de santé publique (ces familles consacrent en moyenne 16,3% de leur revenu disponible brut en alimentation¹⁵)
- Des mesures éducatives visant à :
 1. Interdire les publicités à destination des enfants faisant la promotion de produits trop gras, trop sucrés, trop salés et dont il est établi qu'elles en déclenchent en grande partie l'achat conformément aux revendications portées de longue date par Familles Rurales
 2. Ouvrir aux activités extra-scolaires, les financements européens qui existent pour promouvoir les produits dont les enfants ont besoin pour « bien grandir ». Des financements sont disponibles mais très peu utilisés par la France¹⁶ car réduits au seul cadre scolaire
 3. Impliquer davantage les professionnels de santé pour accompagner les parents dans leur rôle éducatif y compris après la phase de diversification alimentaire. Si les pères et mères semblent sensibles à l'équilibre nutritionnel des tout-petits, dès l'âge de 3 ans, cette conscience semble s'atténuer dangereusement puisqu'un enfant sur 10 seulement consomme les portions de fruits et de légumes recommandées quotidiennement¹⁷.

Familles Rurales poursuivra ses appels à l'action tant auprès de nos décideurs que de nos parlementaires qui ont voté la loi « Descrozaille » en dépit des réalités que subissent les familles qu'ils sont pourtant censés représenter. Il n'est pas trop tard pour corriger les incohérences, encore fallait-il semble-t-il les dénoncer, c'est l'objet de cette 17ème édition de notre observatoire.

¹⁴ https://www.senat.fr/rap/r21-744/r21-744_mono.html

¹⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4764600>

¹⁶ Le programme européen « Fruits et légumes à l'école » et « Lait et produits laitiers à l'école » <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-europeen-fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole>

¹⁷ N° 315 • ISSN 0295-9976 • mars 2021 : Renversement de tendance : les Français végétalisent leur alimentation • <https://www.credoc.fr/download/pdf/4p/CMV315.pdf>

FAMILLES RURALES EN UN REGARD

PREMIER MOUVEMENT FAMILIAL ASSOCIATIF DE FRANCE

Familles Rurales est une association reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain. Le Mouvement familial et d'éducation populaire intervient dans tous les domaines de l'intérêt général : petite enfance, enfance, formation, parentalité, grand âge, défense des consommateurs. Son action : accompagner les projets et développer des initiatives, des structures et des services pour répondre aux besoins des familles et défendre leurs intérêts.

Les missions

- Informer les familles et faire entendre leur voix
- Proposer des réponses adaptées aux besoins des familles
- Développer l'entraide de proximité
- Dynamiser les territoires ruraux et périurbains
- Soutenir l'engagement associatif

Les valeurs

- Entraide et solidarité
- Initiative et responsabilité
- Participation et citoyenneté
- Convivialité et échange

Les chiffres clés

- 121 000 familles adhérentes
- 25 000 bénévoles
- 17 000 salariés



1 850

associations locales

69

fédérations départementales

11

fédérations régionales

1

fédération nationale

AGIR ENSEMBLE À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE

Agir au quotidien

Avec les familles adhérentes, Familles Rurales invente et développe les activités et services adaptés à leurs besoins :

- 260 structures petite enfance
- 2100 accueils de loisirs
- 6000 jeunes engagés
- 7500 personnes en formation
- 150 points de médiation numérique
- 36 tiers-lieux ruraux
- 130 « permanences consommation »
- 500 clubs séniors
- 156 associations de services d'aide à domicile

mais aussi des séjours de vacances, de l'accompagnement scolaire, du soutien à la parentalité, de la prévention routière, des Espaces de Vie Sociale, des points conseil budget...

Représenter les familles

Association familiale et agréée défense des consommateurs, Familles Rurales se mobilise pour défendre les intérêts des familles. Le Mouvement a notamment obtenu :

- la mise en place du chèque énergie pour les ménages modestes,
- l'instauration d'un droit à l'oubli sur Internet pour les mineurs,
- l'encadrement des services de transport d'utilité sociale,
- un étiquetage des aliments plus lisible pour préserver la sécurité alimentaire des consommateurs.

Construire les ruralités de demain

Familles Rurales présente des solutions nouvelles pour préparer l'avenir des familles et des territoires ruraux en prenant en compte la voix des familles. Parmi les thématiques prioritaires :

- préserver les services publics dans les territoires ruraux,
- connecter les territoires ruraux en très haut débit,
- développer le télétravail et les tiers-lieux,
- être un acteur de la transition écologique,
- créer de nouvelles synergies et mobiliser les entreprises à travers le fonds de dotation RURAL MOUV.



PETITE ENFANCE



ENFANCE



ÉDUCATION ET
PRÉVENTION



JEUNESSE



SENIORS



CONSOMMATION
ET VIE PRATIQUE



LOISIRS ET
CULTURE



ENTRAIDE ET
CONVIVALITÉ



FORMATION